



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 21.11.2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-et-un novembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYARD – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Désirée HUBER – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Monsieur Serge KURT

Madame Annick MARTZ-KOERNER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 novembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 30 novembre 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



12. Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Ces emplois peuvent être occupés par des agents contractuels conformément aux conditions fixées aux articles L. 332-14 ou L. 332-8 du code général de la fonction publique.

Conformément à l'article L. 713-1 du code général de la fonction publique, la rémunération des agents contractuels sera fixée par l'autorité territoriale en tenant compte des éléments suivants :

- les fonctions exercées,
- la qualification requise pour leur exercice
- l'expérience de l'agent

L'autorité territoriale peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service pour déterminer la rémunération de l'agent.

Il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs pour le motif suivant :

- La suppression d'un poste à temps non complet d'agent d'entretien des locaux
- La suppression d'un grade vacant d'adjoint d'animation pour les missions de direction adjointe / référente pédagogique
- La création d'un poste d'agent d'entretien des locaux à temps complet
- Le recrutement d'un chargé de communication
- Le recrutement d'un animateur à temps complet
- Le recrutement d'un agent des espaces verts

Madame le Maire propose la création de poste présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE les modifications et créations de postes présentées en annexe 9.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 27 Voix pour

Mundolsheim, le 30 novembre 2023

Le Maire,




Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,


Cathie PETRI

Conseil Municipal – Séance du 27/11/2023

Annexe 9 - Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le



ID : 067-216703090-20231127-DEL20231127PV12-DE

Suppression / modification de poste :

Date délibération portant suppression	Date suppression/m odification	Observations	Filière	Catégo rie hiérarc hique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunéra tion	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibératio n	Voie contractu elle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin perman ent
27/11/2023	27/11/2023	CST 20/11/2023	Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	Niveau 3	C1 à C3	35	1,00	Directrice adjointe - réfèrent pédagogique	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
27/11/2023	01/12/2023	CST 20/11/2023	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Niveau 3	C1 à C3	19,10	0,55	Agent d'entretien des locaux	OUI	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Observations	Filière	Catégo rie hiérarc hique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunéra tion	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibératio n	Voie contractu elle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin perman ent
27/11/2023	28/11/2023	CST 20/11/2023	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur	Niveau 4 à 5	IB 372 - 708	35,00	1,00	Chargé(e) de communication	NON	OUI	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI
27/11/2023	01/12/2023	CST 20/11/2023	Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Animateur enfance / jeunesse	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
27/11/2023	01/12/2023	CST 20/11/2023	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent d'entretien des locaux	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
27/11/2023	01/12/2023	CST 20/11/2023	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Agent des espaces verts	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI